

Épinal, le 16 février 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aboutissement de la médiation sur le devenir du site du Rouge-Gazon et des Neufs Bois

Le conseil d'administration de la SAFER s'est réuni hier le 15 février et a validé à l'accord proposé conjointement par le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine et la commune de Saint-Maurice-sur-Moselle, déjà entériné par son comité technique le 6 février dernier, concernant le devenir du site du Rouge-Gazon et des Neufs Bois. Cette solution avait été proposée au terme d'une médiation sous l'égide des services de l'État, qui associait les parlementaires, le député Christophe Naegelen et le sénateur Daniel Gremillet, les représentants du Conseil régional et du Conseil départemental, ainsi que la SAFER.

Le dialogue a permis de trouver un nouvel équilibre, validé par les diverses parties, dans le partage du foncier appartenant anciennement à la famille Luttenbacher, en maintenant l'exploitant agricole.

La répartition des 113 hectares est finalement la suivante :

- environ 67 hectares sont attribués à la commune de Saint-Maurice-sur-Moselle,
- environ 45 hectares sont attribués au Conservatoire des espaces naturels de Lorraine.

L'accord permet surtout de définir les conditions optimales de gestion du site entre la commune et le conservatoire des espaces naturels de Lorraine. Une convention de gestion du site et un bail emphytéotique sur partie du domaine au bénéfice du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine permettront de concilier activités économiques et touristiques avec la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

La préfète remercie le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, la commune de Saint-Maurice-sur-Moselle et la SAFER Grand-Est, ainsi que les autres parties à la médiation pour leur esprit de conciliation et leur sens de l'intérêt général.